# Dexia : Bruxelles obtient gain de cause

"Pour obtenir un feu vert de la Commission européenne avant la fin du mois sur le plan de résolution de Dexia, la France accepte de couper tout lien entre le groupe en cours de démantèlement et la nouvelle banque des collectivités locales françaises", indique aujourd'hui le quotidien Les Echos.

Dans le schéma arrêté en février pour la reprise de Dexia Municipal Agency (Dexma), spécialisé dans le refinancement des collectivités locales, il avait été convenu que l'Etat français, et la Caisse des dépôts prennent respectivement 31,67% de Dexma et que Dexia, via Dexia Crédit Local en France, conserve également une part de 31,67%.

La Banque postale devait dans ce schéma ne prendre qu'environ 5%.

"Pour Bruxelles, un tel projet était incompatible avec les garanties publiques de 90 milliards d'euros nécessaires à la mise en extinction de Dexia", écrit le quotidien économique.

Pour obtenir l'accord de la Commission européenne, les parties françaises, à savoir l'Etat français, la CDC et la Banque postale, ont, selon Les Echos, décidé de reprendre et de se partager les 31,67% de Dexia dans Dexma.

Toujours selon Les Echos, la Commission européenne souhaite également que les produits structurés les plus risqués soient maintenus dans leurs entités d'origine, soit près de 2 milliards d'euros chez Dexia Crédit Local et quelque 10 milliards chez Dexma.

Ce dernier portefeuille de 10 milliards d'euros doit être intégré à la nouvelle banque de financement des collectivités qui sera codétenue par la Banque postale (65%) et la CDC (35%).

*Copyright © Elunet.org, Portail de l'action des Elus et de la vie citoyenne*